

## FORMULAIRE DEMANDE DE LICENCE 2020/2021

Documents à remettre à votre club : photo d'identité dématérialisée, copie de votre pièce d'identité, attestation médicale de santé (QS-SPORT) ou certificat médical d'aptitude à la pratique du hockey sur glace, si besoin attestation « demande statut JFL »

<b>IDENTITÉ DU LICENCIÉ</b>	N° de licence : .....
Nom d'usage : .....	
Nom de naissance : .....	
Prénom : .....	Sexe : M <input type="checkbox"/> / F <input type="checkbox"/>
Né(e) le : ..... / ..... / .....	Ville de naissance : .....
Pays de naissance : .....	
Nationalité : .....	
Adresse : .....	
CP : ..... Ville : .....	
Email @ (1) : .....	☎ 1 : .....
Email @ (2) : .....	☎ 3 : .....
<b>REPRESENTANT LEGAL (pour les mineurs) :</b>	
NOM : .....	Prénom : .....
Email @ (1) : .....	☎ 1 : .....
Email @ (2) : .....	☎ 2 : .....

<b>Type de licence souhaité</b> : demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) :	
<input type="checkbox"/> licence « arbitre » - 85€ <input type="checkbox"/> licence « entraîneur » - 85 € <input type="checkbox"/> licence joueur « U11 à U13 » - 81,90 € <input type="checkbox"/> licence PARAHOCKEY – 85€ <input type="checkbox"/> licence « Table de marque » – 5€ <input type="checkbox"/> licence joueur loisir « U20 à sénior » - 85 €	<input type="checkbox"/> licence « dirigeant » - 50,80 € <input type="checkbox"/> licence « U9 » - 37,30 € <input type="checkbox"/> licence joueur compétition « U15 à sénior » - 85 € <input type="checkbox"/> licence DECOUVERTE – 5€ <input type="checkbox"/> extension bleue* – 33€ <input type="checkbox"/> extension blanche - gratuite
<small>* sous réserve d'ajustement si l'extension est plus chère que la licence principale          Plus ajustement si l'extension de licence est plus chère que la licence principale          Plus ajustement si la nouvelle licence/option est plus chère que la licence principale/option          L'extension blanche est gratuite</small>	
<small>- tarifs hors le cout de l'assurance : « responsabilité civile » : 0.60€ et « individuelle accident » : 3,18€</small>	

<b>CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A LA PRATIQUE DU HOCKEY SUR GLACE :</b>
Je soussigné, Docteur....., certifie avoir examiné .....
Et n'avoir constaté ce jour, aucun signe apparent semblant contre-indiquer la pratique du Hockey sur Glace ou Para hockey dans sa catégorie d'âge.
Fait à ..... le .....
<i>Cachet et signature du médecin examinateur</i>

**ASSURANCES :**

Je soussigné, atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport).

Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance des modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFHG (disponible auprès de votre club), et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel proposées avec ma licence (Option A, B ou C).

Je décide de souscrire au contrat collectif Accident Corporel- Assistance rapatriement, et choisis l'Option de base A au tarif de 3,18€

Je décide de ne pas souscrire au contrat collectif. En cas d'accident corporel dont je pourrais être victime lors de ma pratique sportive, je ne pourrais bénéficier d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFHG. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

De ce fait, je joins obligatoirement à ma demande de licence 2020/2021 le formulaire de renoncement à l'assurance « Individuelle accident » (formulaire à récupérer auprès des services fédéraux [a.gibier@ffhg.eu](mailto:a.gibier@ffhg.eu)

**Joueur Formé Localement (JFL) :**

Conformément au règlement des activités sportives, l'obtention du statut de Joueur Formé Localement (JFL) est conditionné aux dispositions de l'article 8.1 (voir ci-après)\*

Le licencié éligible au statut JFL devra remettre aux dirigeants du club dans lequel il souhaite souscrire sa licence, une attestation\* confirmant sa participation effective aux activités et/ou compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou FFSG durant les saisons concernées.

La FFHG pourra à tout moment contrôler le strict respect des critères fixés à l'article 8.1 du règlement des activités sportives.

\* attestation type à récupérer auprès de votre club

\* Pour rappel, les dispositions de l'article 8.1 du règlement des activités sportives :

Est défini comme Joueur formé localement (ci-après « JFL ») un joueur qui, indépendamment de sa nationalité, a été formé dans un ou plusieurs club(s) affilié(s) à la FFHG depuis le 29 avril 2006 et/ou antérieurement affilié(s) à la FFSG, c'est-à-dire un joueur qui :

- A été licencié exclusivement pour la pratique du hockey auprès d'un de ces clubs pendant une période continue ou non de trois saisons complètes jusqu'à l'âge de 20 ans, ou jusqu'à la fin de la saison pendant laquelle le joueur a fêté son vingtième anniversaire, sans distinction de club,
- Et qui a effectivement participé aux activités de son club (entraînements, matchs amicaux, actions de développement des organes déconcentrés de la FFHG) et/ou aux compétitions officielles de la FFHG et/ou FFSG durant chacune des saisons concernées.

Il est expressément entendu, au titre de la période de trois saisons précitées, que :

- La souscription d'une licence compétition et sa prise en compte dans la détermination du statut JFL du joueur implique la participation effective de celui-ci aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG au cours de la saison concernée ;
- La souscription d'une licence loisir et la prise en compte de cette dernière dans la détermination du statut JFL du joueur implique la participation effective de celui-ci aux activités organisées par son club (entraînements, matchs amicaux, actions des organes déconcentrés de la FFHG) et qui sont liées à l'affiliation de ce dernier à la FFHG et/ou à la FFSG.

Dans ce cadre, le joueur prétendant au statut JFL (ou son représentant légal si le joueur est mineur) et le club dans lequel il souhaite souscrire sa licence, devront tous deux déclarer au moment de la demande de licence avoir vérifié que ce joueur respecte, pour chacune des trois saisons concernées, les critères fixés au présent article. A défaut de telles déclarations, la ou les année(s) de licence concernée(s) ne sera(ont) pas prise(s) en compte dans l'attribution du statut de JFL. La responsabilité de ces vérifications repose conjointement sur le joueur et le club sollicitant la reconnaissance du statut JFL.

La FFHG pourra à tout moment contrôler le strict respect des critères fixés au présent article et demander au club et/ou au joueur tout justificatif nécessaire permettant de démontrer l'exactitude des déclarations ainsi effectuées par eux (notamment vérifier la participation effective du licencié aux activités « loisir » de son club affilié et/ou aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG durant les saisons concernées).

Le bureau directeur est compétent pour effectuer toute démarche et vérification liée directement ou indirectement au statut de JFL d'un licencié. Plus largement, il peut prendre toute décision concernant le statut de JFL d'un licencié. Les décisions du bureau directeur relatives au statut JFL sont susceptibles d'appel devant la commission fédérale d'appel dans les conditions fixées au règlement disciplinaire général de la FFHG.

**Pour le licencié-e MINEUR**

Je soussigné-e représentant légal certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes

**Pour le licencié-e MAJEUR**

Je soussigné-e certifie que les informations figurant sur le présent document, ainsi que les pièces fournies au club lors de l'inscription sont exactes

J'autorise que mes données personnelles recueillies, propriété de la FFHG, fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFHG aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Liges, Zones et à la FFHG et peuvent également être transmises au ministère de tutelle de la FFHG. Pour les dirigeants et encadrants bénévoles elles pourront également faire l'objet d'une vérification automatisée de l'honorabilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations compétente sous l'égide du Ministère des Sports via la plateforme dédiée du FIJ AISV (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) et la délivrance du bulletin n°2 du casier judiciaire (art. L212-9 et L322-1 du code du sport). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFHG via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFHG, par mail [dpo@ffhg.eu](mailto:dpo@ffhg.eu) ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFHG, département juridique, aren'ice, 33 avenue de la plaine des sports - 95800 CERGY.

Représentant légal du licencié-e :

Le licencié-e :

Nom, prénom : .....

Nom, prénom : .....

Date & signature

Date & signature

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY SUR GLACE,**  
AREN'ICE, 33 AVENUE DE LA PLAINE DES SPORTS, 95 000 CERGY

Tél : +33(0) 1 85 76 49 49  
Fax : +33(0) 1 85 76 49 29

[contacts@ffhg.eu](mailto:contacts@ffhg.eu)  
[www.hockeyfrance.com](http://www.hockeyfrance.com)

ATTESTATION DU LICENCIÉ MAJEUR

Questionnaire de santé APS reprise post COVID-19  
Renouvellement de la licence FFHG  
Saison 2020/2021

Je soussigné ..... [Prénom NOM]

atteste avoir pris connaissance des recommandations énoncées sur le questionnaire de santé lié à la reprise d'activité physique et sportive suite au confinement (Covid-19) et l'avoir renseigné.

Date : .....

Signature du licencié

ATTESTATION DU LICENCIÉ MINEUR

Questionnaire de santé APS reprise post COVID-19  
Renouvellement de la licence FFHG  
Saison 2020/2021

Je soussigné ..... [Prénom NOM]

en ma qualité de représentant légal de ..... [Prénom NOM]

atteste avoir pris connaissance des recommandations énoncées sur le questionnaire de santé lié à la reprise d'activité physique et sportive suite au confinement (Covid-19) et l'avoir renseigné.

Date : .....

Signature du représentant légal

**RECOMMANDATION F.F.H.G.**

Dans le cadre de la reprise de l'activité physique et sportive, le C.N.O.S.F. – par le biais de sa commission médicale – propose un questionnaire d'aptitude à l'activité sportive post-confinement que la F.F.H.G. recommande d'utiliser.

A l'instar du questionnaire santé « QS-SPORT » (dit ci-dessus) lié au renouvellement de la licence sportive, ce second questionnaire « APS post-confinement » permettra aux pratiquants licenciés de s'orienter vers une consultation médicale avant toute reprise d'activité physique & sportive s'ils présentent un certain nombre de facteurs de risque.

Ce questionnaire constitue une aide à la décision et non une obligation.



## Questionnaire santé lié à la reprise d'activité physique et sportive suite au confinement (Covid-19)

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON	OUI	NON
<p>Q1. Avez-vous été diagnostiqué-e positif-ve au coronavirus SARS-CoV-2 (COVID-19) ?</p> <p>par test RT-PCR (prélèvement naso-pharyngé, oral ou bronchique)</p> <p>probablement, car j'ai eu un ou des symptômes suivants : fièvre, toux, diarrhée, maux de tête, courbatures, fatigue majeure, perte du goût ou de l'odorat, essoufflement inhabituel, troubles digestifs, perte de poids supérieure à 5 kg. Mon test RT-PCR était négatif, mais un médecin m'a confirmé le diagnostic.</p> <p>j'ai été hospitalisé-e</p>		
Q2. Avez-vous été en contact avec une ou plusieurs personnes suspectes ou diagnostiquées positives au coronavirus SARS-CoV-2 (COVID-19) ?		
Q3. Présentez-vous ce jour un ou des symptômes suivants ( <i>Fièvre, toux, diarrhée, maux de tête, courbatures, fatigue majeure, perte du goût ou de l'odorat, essoufflement inhabituel, troubles digestifs</i> ) ?		
Q4. Ressentez-vous des gênes à l'effort dans la vie de tous les jours ?		
Q5. Pendant la période de confinement et à ce jour, avez-vous arrêté ou fortement réduit votre niveau d'activité physique habituel ?		
Q6. Suite au confinement, présentez-vous une prise de poids supérieure à 5 kg ?		
Q7. Avez-vous été affecté-e psychologiquement par la période de confinement et l'êtes-vous toujours ( <i>Modification du sommeil, de l'humeur, diminution ou augmentation compulsive de la prise alimentaire, augmentation de la prise d'alcool ou de tabac</i> ) ?		

➤ **NON à toutes les questions :**

Vous pouvez reprendre une activité physique et sportive encadrée.

➤ **OUI à une ou plusieurs questions de Q1 à Q4 :**

Consultez votre médecin avant toute reprise d'activité physique et sportive

➤ **OUI à une question de Q5 à Q7 :**

→ Reprise progressive en commençant par la pratique de la marche progressivement sur 4 à 6 semaines puis reprise de l'activité sportive, et ne consultez votre médecin qu'en cas d'apparition d'une symptomatologie anormale à l'effort ou au repos (douleur, essoufflement, palpitations...).

➤ **OUI à au moins deux questions de Q5 à Q7 :**

Une consultation médicale est recommandée avant toute reprise d'activité physique et sportive.

**Droit à l'image :**

Pour les mineurs : Nous soussignons, ..... responsables légaux de l'enfant ..... autorisons le club des Rapaces de Gap à utiliser des photos et vidéos de notre enfant dans les différents supports de communication (journal, site internet, réseaux sociaux, affiches, reportages, flyers...).

Fait à ..... le ..... Signature des représentants légaux

Pour les majeurs : je soussigné, ..... autorise le club des Rapaces de Gap à utiliser des photos et vidéos me représentant dans les différents supports de communication (journal, site internet, réseaux sociaux, affiches, reportages, flyers...).

Fait à ..... le ..... Signature

**Décharge transport :**

Nous soussignons, ..... responsables légaux de l'enfant ..... autorisons le club des Rapaces de Gap, représenté par ses dirigeants à transporter ou faire transporter mon enfant dans le cadre de la pratique de son activité.

Fait à ..... le ..... Signature des représentants légaux

**Renseignements médicaux et décharge parentale : (à compléter par les parents ou le licencié majeur)**

Nom de la caisse de sécurité sociale : .....  
Numéro de sécurité sociale : .....  
Nom de la mutuelle : .....  
Numéro adhérent : .....

Groupe sanguin : ..... Poids : ..... Taille : ..... Lunettes : oui  non  Lentilles pour jouer : oui  non   
Précisez ici si votre enfant a des allergies : .....

Précautions autres/traitement médical/informations importantes à signaler : .....  
.....  
.....

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Nom : ..... ① Domicile : ..... ① mobile : ..... parenté : .....  
Nom : ..... ① Domicile : ..... ① mobile : ..... parenté : .....  
Nom : ..... ① Domicile : ..... ① mobile : ..... parenté : .....

Nous soussignons, ..... responsables légaux de l'enfant ..... autorisons le club des Rapaces de Gap, représenté par ses dirigeants, à faire pratiquer sur la personne de mon enfant toute intervention chirurgicale, anesthésie ou soins médicaux qui, en cas d'urgence, apparaîtraient nécessaires au cours de la saison 2019/2020.

Fait à ..... le ..... Signature des représentants légaux



# ATTESTATION

## PRÉLÈVEMENTS & EXAMENS AUTORISÉS DANS LE CADRE DES CONTRÔLES ANTI-DOPAGE

---

Conformément à l'article 7 du décret relatif aux prélèvements et examens autorisés dans le cadre des contrôles anti dopage ;

Je  
soussigné, .....  
Représentant légal de l'enfant mineur .....  
autorise   
n'autorise pas

*(Cochez votre choix)*

Que soit effectué sur mon enfant un prélèvement nécessitant un prélèvement sanguin ou salivaire.

En foi de quoi, je remets la présente attestation au responsable de l'association dans laquelle mon enfant est licencié(e).

*Nota bene : l'absence d'autorisation pourra être regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.*

Fait à .....  
le ...../...../.....

Signature licencié ou représentant légal

Cachet du club :

### ATTESTATION DU LICENCIÉ MAJEUR

Questionnaire de santé QS-SPORT  
Renouvellement de la licence FFHG  
Saison 2020/2021

Je soussigné ..... [Prénom NOM]

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date : .....

Signature du licencié

### ATTESTATION DU LICENCIÉ MINEUR

Questionnaire de santé QS-SPORT  
Renouvellement de la licence FFHG  
Saison 2020/2021

Je soussigné ..... [Prénom NOM]

en ma qualité de représentant légal de ..... [Prénom NOM]

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date : .....

Signature du représentant légal

#### **RAPPEL REGLEMENTAIRE**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, le renouvellement de la licence n'est plus soumis à présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace (**sauf tous les trois ans**).

Le licencié qui souhaite renouveler sa licence doit renseigner le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01, disponible sur le site internet fédéral, et attester auprès de la FFHG avoir répondu par la négative à chacune des rubriques dudit questionnaire.

**Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent collecter que la présente attestation (et non le questionnaire lui-même)**

Si le licencié ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu, pour voir sa licence renouvelée, de fournir un certificat de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace (*en compétition le cas échéant*).

## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### **Si vous avez répondu NON à toutes les questions :**

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### **Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :**

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

## DEMANDE D'ELIGIBILITE AU STATUT Joueur Formé Localement (JFL)

Je soussigné(e),

Nom / Prénom .....

Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....

N° licence : .....

### Encadré à compléter pour les licencié(e)s mineur(e)s :

Nom / Prénom du(de la) licencié(e) : .....

Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....

N° licence : .....

Nom / Prénom du(de la) représentant(e) légal(e) : .....

- Souhaite bénéficier du statut de **Joueur Formé Localement (JFL)**
- Atteste avoir pris connaissance de l'article 8.1 du règlement RAS (1)
- Certifie répondre à l'ensemble des critères fixés à l'article 8.1 du règlement des activités sportives, repris ci-dessous, incluant notamment la participation effective aux activités du(es) club(s) au sein du(es)quel(s) j'ai été licencié(e) et/ou aux compétitions officielles de la FFHG et/ou FFSG durant chacune des saisons concernées.

La FFHG pourra à tout moment contrôler le strict respect des critères fixés au présent article et demander au club et/ou au joueur tout justificatif nécessaire permettant de démontrer l'exactitude des déclarations ainsi effectuées par eux (notamment vérifier la participation effective du licencié aux activités « loisir » de son club affilié et/ou aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG durant les saisons concernées).

### Pour le-a licencié-e MINEUR-E

Je soussigné-e représentant-e légal-e certifie que les informations figurant sur le présent document sont exactes

Nom, prénom : .....

Date & signature

### Pour le-a licencié-e MAJEUR-E

Je soussigné-e certifie que les informations figurant sur le présent document sont exactes.

Nom, prénom : .....

Date & signature

### (1) Article 8.1 du règlement des activités sportives :

*Est défini comme Joueur formé localement (ci-après « JFL ») un joueur qui, indépendamment de sa nationalité, a été formé dans un ou plusieurs club(s) affilié(s) à la FFHG depuis le 29 avril 2006 et/ou antérieurement affilié(s) à la FFSG, c'est-à-dire un joueur qui :*

- *A été licencié exclusivement pour la pratique du hockey auprès d'un de ces clubs pendant une période continue ou non de trois saisons complètes jusqu'à l'âge de 20 ans, ou jusqu'à la fin de la saison pendant laquelle le joueur a fêté son vingtième anniversaire, sans distinction de club,*
- *Et qui a effectivement participé aux activités de son club (entraînements, matchs amicaux, actions de développement des organes déconcentrés de la FFHG) et/ou aux compétitions officielles de la FFHG et/ou FFSG durant chacune des saisons concernées.*

*Il est expressément entendu, au titre de la période de trois saisons précitées, que :*

- *La souscription d'une licence compétition et sa prise en compte dans la détermination du statut JFL du joueur implique la participation effective de celui-ci aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG au cours de la saison concernée ;*
- *La souscription d'une licence loisir et la prise en compte de cette dernière dans la détermination du statut JFL du joueur implique la participation effective de celui-ci aux activités organisées par son club (entraînements, matchs amicaux, actions des organes déconcentrés de la FFHG) et qui sont liées à l'affiliation de ce dernier à la FFHG et/ou à la FFSG.*

*Dans ce cadre, le joueur prétendant au statut JFL (ou son représentant légal si le joueur est mineur) et le club dans lequel il souhaite souscrire sa licence, devront tous deux déclarer au moment de la demande de licence avoir vérifié que ce joueur respecte, pour chacune des trois saisons concernées, les critères fixés au présent article. A défaut de telles déclarations, la ou les année(s) de licence concernée(s) ne sera(ont) pas prise(s) en compte dans l'attribution du statut de JFL. La responsabilité de ces vérifications repose conjointement sur le joueur et le club sollicitant la reconnaissance du statut JFL.*

*La FFHG pourra à tout moment contrôler le strict respect des critères fixés au présent article et demander au club et/ou au joueur tout justificatif nécessaire permettant de démontrer l'exactitude des déclarations ainsi effectuées par eux (notamment vérifier la participation effective du licencié aux activités « loisir » de son club affilié et/ou aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG durant les saisons concernées).*

*Le bureau directeur est compétent pour effectuer toute démarche et vérification liée directement ou indirectement au statut de JFL d'un licencié. Plus largement, il peut prendre toute décision concernant le statut de JFL d'un licencié. Les décisions du bureau directeur relatives au statut JFL sont susceptibles d'appel devant la commission fédérale d'appel dans les conditions fixées au règlement disciplinaire général de la FFHG.*

**Faire preuve d'esprit sportif.**  
**Tu es là pour progresser selon tes propres capacités en contribuant dans le même temps à ton épanouissement et à une bonne ambiance d'équipe.**

- 1- Pratiquer mon sport avec plaisir et en me rappelant que le hockey est avant tout un JEU.
- 2- Respecter (politesse, manière de parler, obéissance):
  - les parents, les dirigeants,
  - les entraîneurs,
  - les arbitres, les officiels de match,
  - mes coéquipiers et mes adversaires.
- 3- Apporter la même considération à tous mes coéquipiers et combattre toute forme de discrimination.
- 4- Ne pas remettre en question les décisions des entraîneurs et des arbitres.
- 5- Avoir une conduite exemplaire sur la glace et hors de la patinoire, en évitant toute forme de violence
- 6- Être un modèle de comportement pour les joueurs plus jeunes du club.
- 7- Respecter le matériel et toutes les infrastructures mises à ma disposition. •
- 8- Éviter tout vol ou acte de vandalisme. Le club des rapaces ne pourra être tenu pour responsable en cas de vols commis dans les vestiaires. Ne pas laisser des objets de valeur dans les vestiaires.
- 9- Respecter les horaires d'entraînements sur glace, hors glace et des matchs.
- 10- Donner le meilleur de moi-même à chaque fois que je chausse mes patins.
- 11- Faire preuve d'un esprit sportif et rester digne autant dans la victoire que dans la défaite.
- 12- Respecter les règles de jeu sans user d'artifice (faire du cinéma) ou de tricherie pour gagner ou être à ton avantage. Ne pas faire d'antijeu
- 13- Avoir une hygiène de vie en rapport avec mes objectifs sportifs.
- 14- Ne pas utiliser de produits illicites (alcool, drogue, dopage, tabac sous toutes ses formes, etc.)
- 15- Respecter les règles ci-dessous :

#### Portables et jeux vidéo

Dans les vestiaires : l'utilisation du téléphone portable est strictement interdite

Dans les transports :

- catégories U9 et U11, les téléphones portables sont strictement interdits dans les déplacements. L'utilisation des jeux vidéo est tolérée sur le trajet de retour.
- catégorie U13 et U15 l'utilisation du téléphone et des divers jeux vidéo est strictement interdite lors d'un déplacement avant match. L'utilisation de ces appareils est tolérée sur le retour.
- catégories U17 et U20 l'entraîneur donnera ses propres consignes

#### Équipement des joueurs

Lors du prochain renouvellement veuillez respecter les consignes suivantes :

- Casque couleur blanche
- Gants couleur noire
- Culotte noire
- Bas de match
- Survêtement du club
- Veste du club

#### ARBITRAGE

A partir de la catégorie U13, je m'engage à arbitrer 3 matches dans la saison. Je participe ainsi au développement de cette pratique dans mon club et je m'engage dans une vision plus large de ma pratique.

Acceptation du règlement du club

Nom :	Gap, le :	Signature parents	Signature joueur
Prénoms :			
Catégorie :			

## GRILLE TARIFAIRE 2020/2021

Catégorie	Année de naissance	Tarif
U5	2016	102.00 €
U6	2015	182.00 €
U7	2014	242.00 €
U8	2013	302.00 €
U9	2012	362.00 €
Première licence (U7/U8/U9/U10)	2014/2013/2012/2011	242.00 €
U10	2011	422.00 €
U11	2010	482.00 €
U13	2008/2009	542.00 €
U15	2006/2007	602.00 €
Sport Etude	2009/2008/2007/2006	300.00 €
U17	2004/2005	662.00 €
U20 1 <sup>ère</sup> année + D3	2003	715.00 €
U20 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année + D3	2002/2001	780.00 €
PES	2003/2004/2005	400 €
D3		350 €
Dirigeant non-pratiquant		122.00 €
Loisirs *		92.00 €
Arbitres		100.00 €
Transfert U9		20.00 €
Transfert U11 à U15		50.00 €
Transfert U17 et U20		110.00 €
		Remise 2 licences par famille – 40 euros
		Remise 3 licences par famille – 60 euros
		Remise 4 licences par famille – 80 euros
		Remise 5 licences par famille – 100 euros

\* La Licence loisirs ne donne pas accès à la réduction multi-licences famille.

*Pour les Primo-licenciés, école de glace jusqu'à la 2<sup>ème</sup> année U9 : Remise de 10% pour chaque renouvellement de licences jusqu'au 15/08/2020*

Les dates de permanences vont seront communiquées ultérieurement